



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 07/11

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 06 AVR. 2011

Affiché le :

L'An deux mille onze, le, trente et un mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 MARS 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEVILLE, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SALAÛN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	Mme GUZOU
Mme PETIT	à	Mme MAUREL

Secrétaire : Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création d'un poste de Rédacteur

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la reprise par la Commune de certaines compétences du SIVOM Blagnac Constellation et notamment la « création et la gestion des services ou participation à des actions destinées à compléter, diversifier ou renforcer les aides apportées aux personnes en recherche d'emploi et aux entreprises qui souhaitent recruter », il convient de poursuivre les activités mises en place dans le cadre du relai emploi afin maintenir l'assistance fournie aux personnes en recherche d'emploi.

A ce titre, Madame le Maire propose de créer un poste de Rédacteur Territorial à temps complet avec application du régime indemnitaire de la Commune d'Aussonne.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité:

> D'approuver la création d'un poste de Rédacteur dans les conditions prévues ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.



Aussonne, le 31 mars 2011

Maire,

Lysiane MAUREL

